

Historique

PSP en France

Première édition sur le plan départemental français le 17 avril 2011

Le **Comité Départemental du Gard de la Fédération française d'Étude et de Sports Sous Marin** a organisé la **première compétition de Plongée Sportive Piscine en France**, le 17 avril 2011, à la piscine Pablo Neruda avec le partenariat de la Ville de Nîmes qui lui a offert le bassin sur une journée.

Lors de cette manifestation, 10 clubs gardois ont participé ainsi qu'un club espagnol et un club agenais, soit 72 compétiteurs et 50 accompagnateurs. Vu l'exiguïté de la piscine et le temps qui nous avait été accordé pour cette manifestation, nous avons été obligés de limiter le nombre de compétiteurs par épreuve.

Cette activité, reconnue par la **Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques**, ne l'était pas en France. La compétition nîmoise a servi de test à la **FFESSM**, pour lancer cette nouvelle discipline dans notre pays.

Le Secrétaire Général, le Directeur Technique National et les nombreux représentants fédéraux présents, ont été convaincus par cette compétition « prototype ».

En conséquence, le 17 juin 2011, le **Comité Directeur National** de notre Fédération a reconnu cette discipline. Elle sera gérée pour les 2 prochaines années par un **Conseil National de la Plongée Sportive** composé de 5 membres. Parmi ces membres nous comptons deux Nîmois : Bob Séverin qui pilote ce conseil et Christian Toulmonde, cheville ouvrière de cette première manifestation.

Deuxième édition sur le plan départemental français le 28 et 29 avril 2012

Le **Comité Départemental du Gard**, conscient des avantages que lui confèrent cette situation et riche de cette première expérience, a décidé, lors de son Comité Directeur du 22 septembre, de reconduire cette compétition en avril 2012. **Dans cette perspective, il a demandé la mise à disposition de la piscine NEMAUSA les 28 et 29 avril 2012 à Nîmes Métropole.**

Le bilan de cette première édition est très positif. Nous ne devons pas rougir de ce premier Meeting International de plongée Sportive en Piscine en sachant que la rencontre mondiale de Russie (avril 2012) a réuni trois nations, représentées par 27 compétiteurs.

Nous avons mobilisé deux nations et 100 compétiteurs. Mais nous sommes conscients que nous devons continuer nos avancées.

Troisième édition sur le plan départemental français le 13 et 14 avril 2013

Nos nouvelles perspectives pour ce troisième Challenge seraient d'une part de faire participer une dizaine de clubs de la France entière. (Nous avons, à ce jour, des contacts de clubs de Lyon et du Vaucluse) et d'autre part d'augmenter le nombre de compétiteurs des clubs régionaux et le nombre de spectateurs dans les gradins.

Pour viser ces objectifs, nous avons rajouté une sixième épreuve pour étoffer nos deux jours de compétition et changer le déroulement des épreuves.

En programmant, l'épreuve du combiné, épreuve technique et spectaculaire, le samedi après midi et en gardant des épreuves avec de nombreux adeptes, le dimanche, nous pensons, maintenir l'intérêt des spectateurs jusqu'à la fin de la compétition.

Nîmes Métropole nous renouvelle sa confiance en mettant à notre disposition le stade aquatique de Nemausa sur deux jours : le samedi 13 avril et le dimanche 14 avril.

Le comité d'organisation du Meeting International de Plongée Sportive en piscine peut enfin dévoiler au grand jour ses enjeux et entrer en action.

Une Manifestation Open

Une manifestation gratuite.

Un lieu : Centre aquatique NEMAUSA avec le partenariat de Nîmes Métropole

Deux jours : Samedi 13 avril et Dimanche 14 avril 2013

Un temps de déroulement : De 8 heures à 17 heures 30 sur deux jours

Six épreuves :

Samedi matin :

100 mètres immersion

Emergence d'un poids de 6 kg à l'aide d'un parachute

Samedi après midi :

Combiné

Dimanche matin :

200 mètres décapelage

50 mètres Octopus

Dimanche après midi :

Relais 4X 50 mètres

Une journée assurée par le Cabinet Lafont AXA



Réglementation

Equipements - Matériels - Uniformité

Tous les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception du maillot de bain) et ne doivent présenter aucune modification.

Equipement obligatoire :

- Maillot de bain pour les hommes et maillot « une ou deux pièces » pour les dames
 - Masque de plongée
 - Tuba pour l'épreuve du décapelage
 - Palmes de plongée (palmes de chasse ou mono palmes interdites)
 - **Combinaison de plongée complète.** Les Shortys sont tolérés.
Pour les – de 16 ans : maillots de bain, Shorty ou combinaison acceptés
 - Ceinture de plongée lestée de 2 kg minimum. Pas de lest pour les – de 16 ans en maillot
 - Détendeur deux étages avec « octopus » et manomètre.
 - Bouteille de plongée de 10 à 18 litres avec Gilet stabilisateur 6 à 10 litres pour les – de 16 ans
- L'utilisation d'un air enrichi est absolument interdite. (Disqualification immédiate)

Equipement optionnel :

- Gants, montre, capuche, chaussons, bonnet de bain

Catégories d'âge

Deux catégories : - de 16 ans et + de 16 ans

Niveaux des participants

Niveau technique minimum des participants:

- Adultes :** « Plongeur CMAS ^{*} » ou équivalent
- de 14 ans : « Plongeur d'Or »



Réglementation administrative fédérale

Liste des documents nécessaires pour participer à une compétition de Plongée Sportive en Piscine :

Compétiteurs :

- Licence fédérale en cours de validité
- Assurance Complémentaire individuelle « Piscine » ou équivalent
- Carte de Plongeur Niveau I ou équivalent, ou Plongeur d'Or pour les – de 14 ans.
- Une autorisation parentale pour les – de 18 ans
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU), faire cocher la case « autorisé à participer à une compétition.

Juges :

Les juges, les arbitres, les chronométreurs, le responsable de la compétition, doivent être en possession de la licence fédérale en cours de validité.

Meeting International de NÎMES 2013

Organisation

Les Présidents de clubs inscrivent leurs plongeurs auprès des organisateurs

Ils certifient que leurs plongeurs sont bien en possession des documents cités plus haut.

Epreuves :

- Les plongeurs peuvent s'inscrire dans une ou toutes les épreuves.
- A l'arrivée au Centre NEMAUSA, ils présenteront leur licence.



100m Immersion

Cette épreuve consiste en un déplacement subaquatique, ou nage en immersion, dans le meilleur temps possible, sur une distance de 100 m.

Première partie : Avant le Départ

Dans la chambre d'appel, les juges contrôlent l'équipement des plongeurs.

Deuxième partie : Départ

- Au signal du départ, le plongeur saute à l'eau et s'immerge immédiatement sans exécuter de déplacement en surface.
- Aucune partie du corps ne doit réapparaître.

Troisième partie : Déplacement

- Sans qu'une partie du corps ou de l'équipement ne fasse surface, le plongeur doit parcourir 100 m en immersion.
- Lors du virage, le plongeur doit effectuer un contact physique avec le mur (partie verticale).

Quatrième partie : Arrivée

- Le chronomètre s'arrête lorsque le plongeur touche le mur d'arrivée avec la main.
- Le plongeur fait surface.

Cinquième partie : Vérification

À l'arrivée, le juge vérifie que :

- L'équipement des plongeurs est complet,
- Le manomètre indique plus de 50 bars dans la bouteille.

Disqualification :

- Déplacement en surface avant l'immersion.
- Une partie quelconque du corps ou de l'équipement a fait surface pendant le temps de l'épreuve.
- Ne pas toucher la partie verticale du mur lors des virages.
- Sortir de son couloir.
- À l'arrivée, le manomètre indique moins de 50 bars.
- L'équipement n'est pas complet à la fin de l'épreuve.



L'Octopus



Déplacement subaquatique chronométré en binôme au cours duquel les plongeurs utilisent une seule bouteille pour des distances de 50 ou 100 mètres.

Cette épreuve n'est pas reconnue par la CMAS.

Première partie : pré-départ :

Les deux plongeurs (A et B) du binôme sont équipés de façon identique. Dans la chambre de départ les juges vérifient que la bouteille d'air comprimée du plongeur B est fermée

Première partie : départ

Au départ, les membres du binôme occupent chacun un couloir. Par la suite, le binôme pourra évoluer indifféremment dans ces deux couloirs.

Au signal de départ, les plongeurs sautent et s'immergent dans la zone de plongée, ne réalisant aucune manœuvre en surface. La prise de l'Octopus se fait en immersion.

Troisième partie : Déplacement

N'ayant aucune partie du corps ou de l'équipement visibles en surface, les plongeurs effectuent le déplacement entièrement, le plongeur B utilisant l'Octopus du plongeur A, jusqu'à réaliser la distance requise.

Les plongeurs effectuent les virages, établissant un contact physique avec les parois de façon claire (au moins avec la main ou avec le binôme pied-palme)

La façon de réaliser l'épreuve est libre.

Troisième partie : arrivée

Le chrono s'arrête lorsque la distance est accomplie et que le binôme touche la paroi d'arrivée.

Le temps du binôme est celui du contact établi par le dernier plongeur avec la paroi d'arrivée

Quatrième partie : vérification

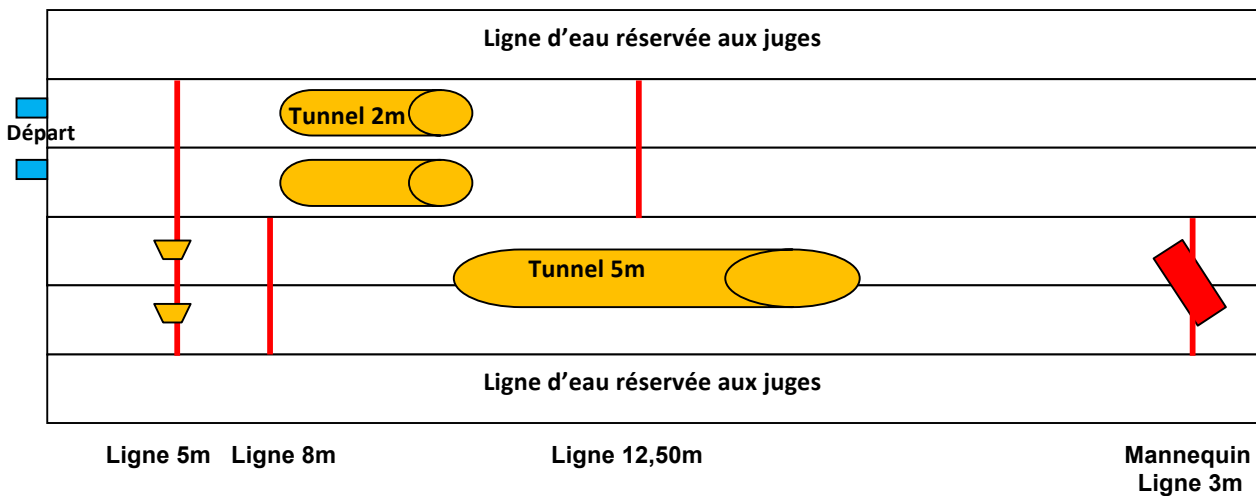
Une fois terminée le juge d'arrivée vérifie que :

- Les équipements des plongeurs sont complets et corrects.
- Le manomètre de la bouteille du plongeur A indique plus de 50 bars
- La bouteille du plongeur B est fermée.

Il s'agit de la réalisation d'un parcours avec obstacles, slalom et tâches à exécuter dans l'espace tridimensionnel du milieu subaquatique.

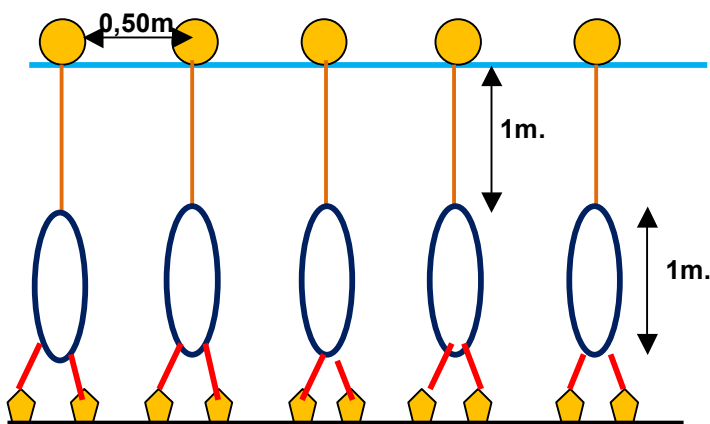
Installation du parcours :

Piscine de 25m

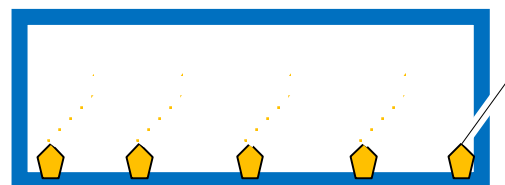


Construction des tunnels

Les tunnels sont constitués de cerceaux de 0.9 à 1m de diamètre, immergés à 1m de profondeur, distants de 0.5m, soutenus par des bouées et maintenus verticaux par des plombs.

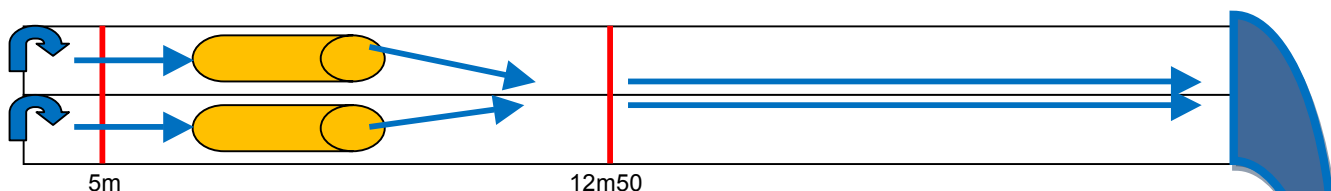


Les plombs sont insérés dans une structure PVC démontable. Des chaînes en plastique maintiennent les cerceaux.



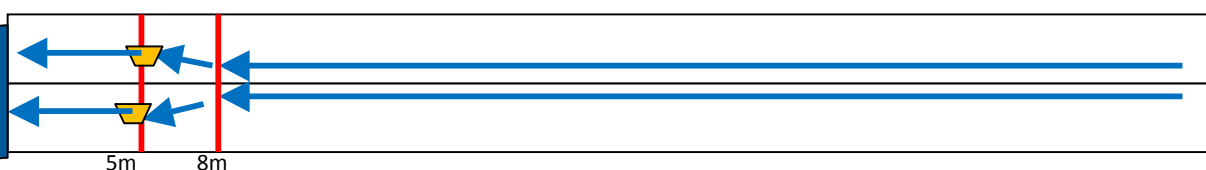
Description de l'épreuve :

Schéma du Premier « 25m »



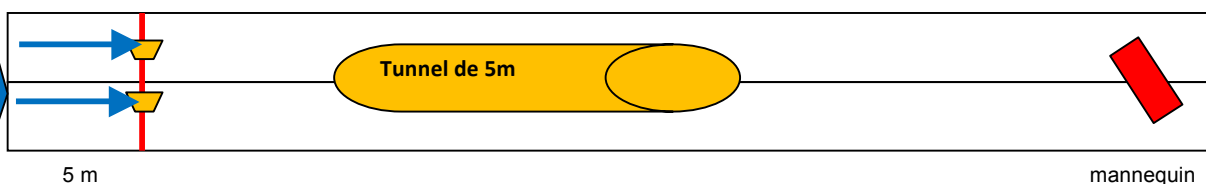
- 1- Chaque plongeur s'immerge dans sa ligne d'eau.
- 2- Passer dans un tunnel de 2m de long, bouteille capelée, sans toucher les éléments qui le matérialisent avec une quelconque partie du corps ou de l'équipement.
- 3- A partir d'une ligne placée à 12,50 m, respiration du binôme sur une seule bouteille sans toucher le sol ou faire surface avec une quelconque partie du corps ou de l'équipement. Utilisation de l'OCTOPUS.

Schéma du Deuxième « 25m »



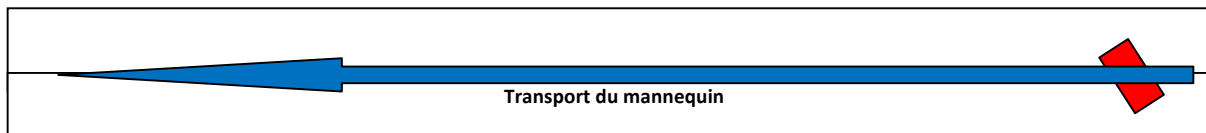
- 4- Après le virage, le binôme continue de respirer sur une seule bouteille jusqu'à une ligne située à 8m
- 5- Arrivé à cette ligne les plongeurs réutilisent leur propre équipement
- 6- Deux paniers se trouvent sur une ligne située à 5m du mur. Les plongeurs y déposent leur masque.

Schéma du Troisième « 25m »



- 7- Les plongeurs exécutent un virage en immersion puis remettent leur masque.
- 8- Ils décapèlent et passent, l'un derrière l'autre, dans un tunnel de 5m, bouteille devant.
- 9- À la sortie du tunnel, ils recapèlent pour aller prendre un mannequin immergé à 2m du mur et le remonter en surface. (Le binôme n'est pas obligé de toucher le mur au 75m)

Schéma du Quatrième « 25m »



- 10- Dès que le mannequin fait surface, les deux plongeurs doivent rester en contact avec le mannequin, jusqu'à l'arrivée.
- 11- À l'arrivée, le chronomètre s'arrête lorsqu'un des deux plongeurs touche le mur. La tenue du mannequin n'est pas imposée. Il peut rester sous l'eau.

Pénalités :

- Passage dans les tunnels : toucher un cerceau avec une quelconque partie du corps ou de l'équipement :
+ 5 secondes à chaque contact
- Respiration à 2 sur un même bloc : toucher le sol ou faire surface avec une quelconque partie du corps ou de l'équipement :
+ 5 secondes à chaque infraction
- Faire surface lors du vidage de masque
+ 10 secondes
- Faire surface lors du décapelage et du recapelage
+ 10 secondes
- Exécuter des manœuvres en dehors des zones prévues
+ 10 secondes à chaque infraction
- Lors du transport du mannequin, ne pas rester en contact avec le mannequin
+ 5 secondes à chaque perte de contact



Relais 4 X 50 m Immersion

Première partie : Pré-départ

Le juge de départ donne le témoin au premier relayeur. Il devra le tenir à la main de façon visible.

Deuxième partie : Départ

Une fois le signal de départ donné, le premier plongeur effectue un saut, s'immergeant de façon immédiate dans la zone de plongée, sans réaliser la moindre manœuvre en surface.

Troisième partie : Déplacement

Premier relayeur :

N'ayant aucune partie du corps ou de l'équipement visible en surface, le premier relayeur effectue son déplacement jusqu'à compléter la distance requise.

Le plongeur effectue ses virages, établissant un contact physique avec les parois de façon claire (au moins avec la main ou avec le binôme pied-palme)

Lorsque le premier relayeur commence son déplacement en immersion, le second entre dans l'eau dans son couloir. Il reste en surface jusqu'au moment où se produit l'échange du témoin.

Quatrième partie : Echange du témoin :

La distance requise accomplie, le premier relayeur touche la paroi d'arrivée puis fait surface.

Le deuxième relayeur récupère alors le témoin, puis établit un contact physique avec la paroi de départ de façon claire (main, binôme pied-palme) et, commence son déplacement en immersion jusqu'à compléter la distance requise.

Le premier relayeur sort de l'eau dans son couloir. Il peut se faire aider par les autres relayeurs.

Les 3^{ème} et 4^{ème} relayeurs, chacun à leur tour, font de même.

Cinquième partie : Arrivée :

A l'arrivée, le chrono s'arrête lorsque le plongeur touche la paroi d'arrivée. Le plongeur peut alors faire surface.

Sixième partie. Vérification :

A l'arrivée, le juge d'arrivée vérifie que :

- Les équipements des plongeurs sont complets et corrects.
- Les manomètres indiquent plus de 50 bars
- Le deuxième relayeur tient le témoin.

Si le juge d'arrivée approuve la vérification, le juge principal valide l'épreuve.

Disqualifications :

*Se déplacer en surface dans la zone de plongée ou ne pas s'immerger de façon immédiate en entrant dans l'eau au départ.

*Montrer quelque partie du corps ou de l'équipement durant la phase de déplacement en immersion.

*Ne pas toucher la paroi dans les virages ou à l'arrivée.

*Ne pas évoluer dans son couloir

*A l'arrivée: le manomètre indique moins de 50 bars ;

*La perte ou la mise incorrecte ou incomplète d'équipement de plongée (la perte de matériel, le gilet mal monté ou mal ajusté...) à la fin d'épreuve

* A l'arrivée, les relayeurs de l'équipe sautent à l'eau avant que toutes les autres équipes ne soient arrivées.

200m décapelage

Première partie : Avant le Départ

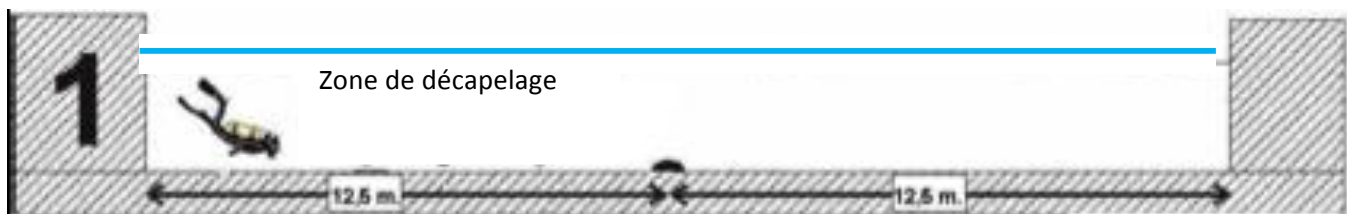
Dans la chambre d'appel, les juges contrôlent l'équipement des plongeurs.

Deuxième partie : Départ

- Au signal du départ, le plongeur saute à l'eau et s'immerge immédiatement sans exécuter de déplacement en surface.
- Aucune partie du corps ne doit réapparaître.

Troisième partie : Déplacement

· Sans qu'une partie quelconque de son corps ou de son équipement ne soit visible de la surface, il se dirige vers la zone signalisée de la piscine (voir graphique)

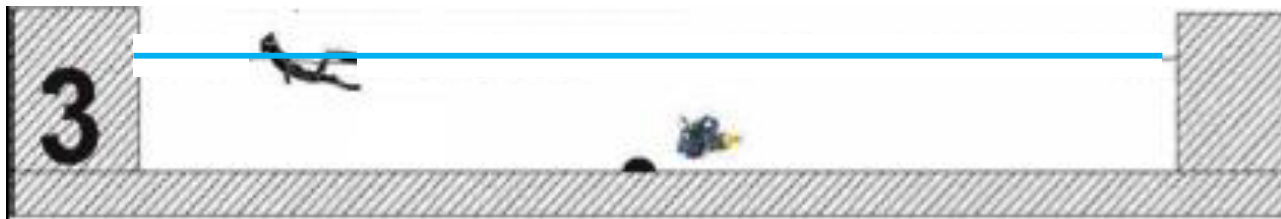


La zone signalisée de la piscine est le lieu où se réalisent les manœuvres de décapelage des éléments de l'équipement : Stabilisateur et bouteille avec détendeur.

- Le plongeur abandonne cet équipement à une distance supérieure ou égale à 12,5 mètres du mur de départ.



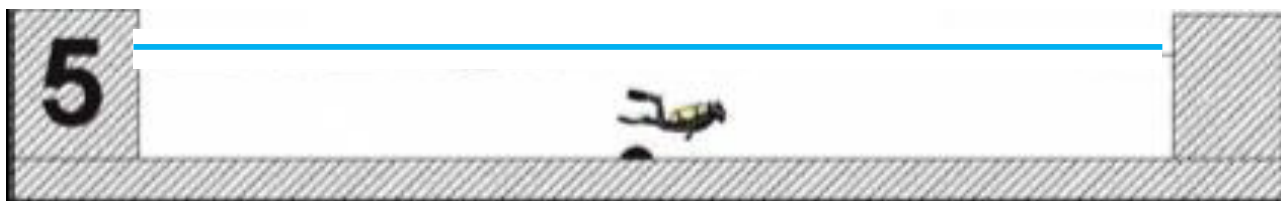
- À partir de là, et rapidement, il nage en immersion, sans ne sortir aucune partie du corps ou de l'équipement, jusqu'à toucher le mur opposé au départ et finir le 25 m.
- Il remonte en surface et avec l'équipement léger (PMT et ceinture de plombs de 2 kg minimum), il nage pour finir les 100 m. (25 m 1^{ère} partie et 75 m 2^{ème} partie).



- Il touche le mur, s'immerge à nouveau et en apnée, il nage jusqu'à la zone où le scaphandre a été abandonné, et récupère son matériel.



- Il nage en immersion pour finir le 200 m.



Quatrième partie : Arrivée

- Le chronomètre s'arrête lorsque le plongeur touche le mur d'arrivée.
- Le plongeur fait surface.

Cinquième partie : Vérification

À l'arrivée, le juge vérifie que :

- L'équipement des plongeurs est complet, (Tuba)
- Le manomètre indique plus de 50 bars dans la bouteille.

Après avis du juge à l'arrivée, le juge principal valide ou non l'épreuve.

Il n'y a pas de pénalités, l'épreuve est « faite » ou « non faite ».

Sixième partie : Classement

Le classement est établi « aux temps ».

Disqualification : « épreuve non faite »

- Déplacement en surface avant l'immersion.
- Une partie quelconque du corps ou de l'équipement a fait surface pendant les temps d'immersion.
- Ne pas toucher la partie verticale du mur lors des virages.
- Nager en surface sans l'équipement PMT et la ceinture de plomb de 2kg minimum
- Sortir de son couloir.
- À l'arrivée, le manomètre indique moins de 50 bars.
- L'équipement n'est pas complet à la fin de l'épreuve



Emersion d'un objet (parachute)

Cette épreuve consiste en un déplacement subaquatique sur une distance de 23 m puis en l'émersion d'un objet de 6 kg uniquement à l'aide d'un parachute, dans le meilleur temps possible. L'organisateur place, au fond de la piscine et dans autant de couloirs qu'il y a de compétiteur, l'objet à émerger.

Le poids est placé à 23m du départ.

Première partie : Avant le Départ

Dans la chambre d'appel, les juges contrôlent l'équipement et vérifient que chaque plongeur porte, accroché à l'avant de son stabilisateur, l'étui qui contient le parachute et que celui-ci est bien fermé. (L'étui et le parachute sont fournis par l'organisateur).

Le juge de départ qui valide l'attache peut demander au participant de changer la place de l'attache.

Deuxième partie : Départ

- Au signal du départ, le plongeur saute à l'eau et s'immerge immédiatement sans exécuter de déplacement en surface.
- Au moment du départ, le parachute doit être enfermé dans son étui.

Troisième partie : Déplacement

- Sans qu'une partie du corps ou de l'équipement ne fasse surface, le plongeur se déplace, en immersion dans son couloir, jusqu'à l'objet immergé.

Quatrième partie : Transport et Émersion

- Le plongeur réalise les manœuvres nécessaires pour amarrer et soulever l'objet en injectant de l'air de son scaphandre dans le parachute.
- Par mesure de sécurité, le plongeur se retire de la verticale de l'ascension du poids.
- Le chronomètre s'arrête lorsque le parachute crève la surface dans le couloir attribué au plongeur.

Cinquième partie : Vérification

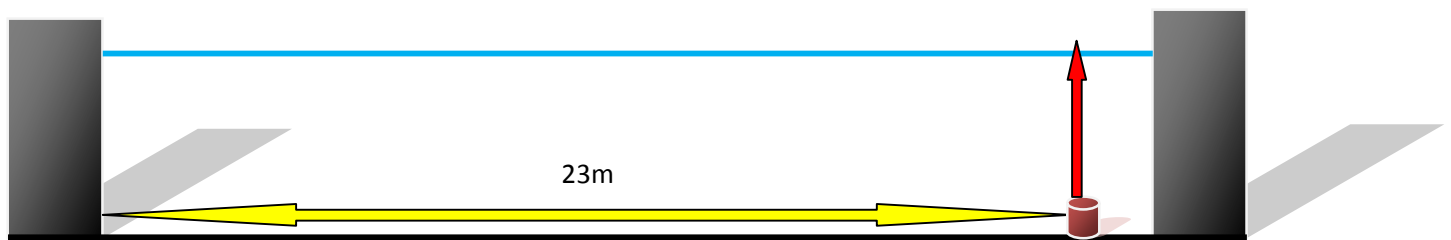
- Le juge vérifie que :
- Le parachute flotte pendant 15 secondes,
- L'équipement des plongeurs est complet,
- Le manomètre indique plus de 50 bars dans la bouteille.

Sixième partie : Fin

- Après l'émersion de l'objet, le plongeur doit rester en surface dans son couloir et attendre que les autres plongeurs en aient terminé.

Disqualification :

- Déplacement en surface avant l'immersion.
- Une partie quelconque du corps ou de l'équipement a fait surface pendant le temps de l'épreuve.
- Se trouver dans un autre couloir.
- Sortir le parachute de son sac avant de commencer l'immersion.
- Emerger l'objet dans un autre couloir.
- Emerger avant le parachute.
- Utiliser d'autres moyens que le parachute pour remonter l'objet.
- L'ascension du parachute sans l'objet complet.
- La non stabilisation du parachute dans l'intervalle de 15 secondes suivant l'arrêt du chronomètre.
- À l'arrivée, le manomètre indique moins de 50 bars dans la bouteille.
- L'équipement n'est pas complet à la fin de l'épreuve.



GLOSSAIRE

CoDep 30 : Comité Départemental de plongée du Gard

FFESSM : Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Partenaires à ce jour engagés :

Nîmes Métropole

Conseil Général

Ville de Nîmes

Géant Casino

Cabinet Lafont

Pertuis Froid

Compomakete

Tango

Décathlon

Bleu Marine Loisirs